



CHALLENGE

POUSSINS

RÈGLEMENT 2025

1. Présentation

Le CHALLENGE POUSSINS ATHLE06 est un challenge individuel et par clubs prenant en compte les places et participations réalisées par les poussins (PO) sur les animations (piste et cross-country) organisées dans les Alpes-Maritimes du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025.

Le challenge individuel est réparti en quatre catégories :

POF 1^{re} année POF 2^e année
POM 1^{re} année POM 2^e année

2. Le calendrier

Le circuit du CHALLENGE POUSSINS ATHLE06 prend en compte l'ensemble des animations (piste et cross-country) organisées dans les Alpes-Maritimes du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025.

3. Attribution des points

Chaque animation sur piste et les championnats départementaux de cross-country attribueront des points en fonction du classement selon le barème de points suivant :

Place	Points	Place	Points
1 à 5	100	26 à 30	50
6 à 10	90	31 à 40	40
11 à 15	80	41 à 50	30
16 à 20	70	51 à 60	20
21 à 25	60	61 et plus	10

4. Classement des athlètes

4.1. Participants et licence

Tous les participants de la catégorie poussin (féminines et masculins) ayant une licence valide FFA découverte et étant licenciés dans un club des Alpes-Maritimes seront classés. Aucune rétroactivité de performance ne sera accordée, les athlètes doivent être licenciés le jour de l'épreuve.

4.2. Classements individuels finaux

Tous les athlètes ayant participé au moins à une animation ou aux championnats départementaux de cross-country seront classés.

Quatre classements, selon quatre catégories, seront établis comme suivant :

POF 1 ^{re} année	POF 2 ^e année
POM 1 ^{re} année	POM 2 ^e année

Pour chaque catégorie, le classement individuel final se fera par l'addition des meilleurs scores obtenus sur : **3 animations** (sur piste et championnats départementaux de cross-country) + **bonus du nombre de participations**. Soit 3 animations comptabilisées au maximum par athlètes.

Les animations piste et cross-country ou suivantes comptent uniquement pour le bonus de participation : cross du Larvotto (10/11), cross des Iles (01/12), meeting ATHLE06 1000m (21/12) et animation PO (21/06).

Cas des ex-aequo : Si à l'issue du CHALLENGE POUSSINS ATHLE06, plusieurs athlètes totalisent le même nombre de points, ils seront départagés par leur nombre de participation.

4.3. Bonus de points

4.3.1. Nombre de participations

En fonction du nombre de participations, les athlètes pourront bénéficier d'un bonus de points selon le barème suivant :

Nombre de participations	1 à 3	4	5	6 et plus
Points bonus	0 point	40 points	60 points	80 points

4.3.2. Finale départementale et championnats départementaux de cross

Les points obtenus par les athlètes lors de la finale départementale et des championnats départementaux de cross-country sont majorés de 50%.

5. Classement par clubs

Le classement final des clubs sera établi en additionnant les 4 meilleurs scores au classement de la catégorie poussine + 4 meilleurs scores au classement de la catégorie poussin.

Cas des ex-aequo : Si à l'issue du CHALLENGE POUSSINS ATHLE06, plusieurs clubs totalisent le même nombre de points, ils seront départagés par le nombre de premières places obtenues (ou de deuxièmes en cas de nouvel ex-aequo, etc.) sur l'ensemble des catégories individuelles.

6. Dotations

A l'issue de la dernière étape, seront récompensés les athlètes et les clubs suivants :

- 3 premières POF 1^{re} année
- 3 premières POF 2^e année
- 3 premiers POM 1^{re} année
- 3 premiers POM 2^e année
- 5 premiers clubs

La cérémonie officielle de remise des titres aura lieu au début de la saison 2025-2026.



Commission des jeunes

Octobre 2024